

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 89-2011 relatif à une demande de crédit de participation pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers/ères,

La commission composée de :

M.	Pierre-François Charmillot (excusé)
M.	Michel Deruaz (président)
M.	Pierre Hunziker
M.	Bertrand Peter
M.	Max Radoszycki
M.	Laurent Schatzmann (rapporteur)
Mme.	Lucette Schmutz

s'est réunie le mardi 5 avril 2011 à la salle Clément, en présence de Madame Françoise Tecon, municipale déléguée, et de Monsieur P. Freudiger, secrétaire général du conseil régional du district de Nyon. La commission les remercie tous les deux pour la qualité des explications qu'ils ont pu lui fournir.

Petit historique du projet

La démarche qui a abouti au dépôt du PM 89 a démarré en décembre 2008. L'année 2009 a été consacrée à l'étude du projet proprement dit, étude dont les conclusions ont été rendues au printemps 2010. C'est à partir du mois de septembre de cette même année que les communes du district ont été approchées. 44 parmi elles ont déjà approuvé le projet et la commune de Rolle est l'avant-dernière dont le feu vert est attendu.

Objectif

Comme les présentations faites devant ce conseil en date du 8 février (M. Freudiger) et du 22 mars (M. Dupasquier) l'ont bien montré, la mise en place du projet doit permettre une meilleure adéquation entre réseau de bus et desserte CFF, avec comme conséquence souhaitée le transfert d'une partie du trafic pendulaire vers les transports publics. La commission se plaît par ailleurs à signaler que ledit projet paraît tout à fait apte à fonctionner en complémentarité avec le *Green Bus* rollois existant et devrait donc pouvoir profiter à l'ensemble des habitants de la région, ce d'autant plus que la gare de Rolle deviendrait l'un des quatre centres névralgiques du réseau.

Aspects financiers

Eu égard aux avantages induits par la mise en place du projet, la participation financière demandée à la commune de Rolle, Fr. 870'635 sur 5 ans, soit la somme de Fr. 31 par habitant et par année, paraît somme toute assez raisonnable. Le principe de solidarité entre toutes les communes de la région, meilleur gage de réussite du projet, mérite également d'être souligné. Par souci d'honnêteté, il convient cependant de reconnaître qu'il est aujourd'hui difficile de chiffrer précisément les bénéfices concrets que notre communauté retirera de la participation des autres communes à la mise en place du réseau à Rolle. De même, la commission tient à relever que la décision prise avec le PM 89 engage de fait la commune sur la voie de l'acceptation de futurs préavis sur cette question, faute de quoi l'investissement initial risquerait de ne plus être rentable.

Délibérations de la commission

A la lumière de toutes les explications fournies, la commission s'est montrée unanime pour saluer la bonne conception et la crédibilité du projet présenté par le préavis municipal 89-2011. C'est donc d'une seule voix qu'elle vous demande d'accepter les conclusions suivantes :

Conclusions

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis No 89 de la Municipalité du 14 mars 2011,
 - Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
 - Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,
1. Autorise la municipalité à soutenir financièrement la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux, sur cinq années, à compter de 2011 et jusqu'en 2015 compris, pour un montant annuel de Fr. 174'127.- correspondant à Fr. 31.- pour une année x 5'617 habitants ;
 2. Autorise la municipalité à inscrire au budget 2011 un crédit complémentaire de Fr. 174'127.- à imputer sur le compte 1800.3517.1 ;
 3. Autorise la municipalité à inscrire aux budgets 2012, 2013, 2014 et 2015 un montant annuel de Fr. 174'127.- et d'imputer chaque année le compte 1800.3517.1.

Au nom de la commission :

Le président



Le rapporteur

